

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

## Règlement d'emprunt numéro 19-141

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019, le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement numéro 19-141 décrétant un emprunt au montant de 1 320 000 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques.* 

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a par ailleurs approuvé ce règlement le 30 mai 2019, à l'exclusion toutefois du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 4. Le Règlement d'emprunt numéro 19-141 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4° étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 3 juin 2019.

Dany Michaud

Directrice générale et secrétaire-trésorière